

DÉLIBÉRATION N° 2024-2025_052
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté

Séance en date du 17 décembre 2024

7 – Validation des points de la CFVU du 28 novembre 2024

Point n° 7.6.g « Modalités d'admission, capacités d'accueil et calendriers 2025-2026 pour l'accès aux masters 1 et 2 »

La délibération étant présentée pour décision.

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 15 Membres représentés : 10 Total : 25	Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0

VU le code de l'éducation, et notamment l'article L. 712-6-1 ;

VU la délibération CFVU_2024-2025_039 de la commission de la formation et de la vie étudiante de l'université de Franche-Comté.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent les modalités d'admission, de capacités d'accueil et le calendrier 2025-2026 pour l'accès aux masters 1 et 2.

Pour la Présidente et
Le directeur général



Thierry CAMUS

Annexe :

Annexe 7.6.g Délibération CFVU_2024-2025_039_Modalités d'admission 2025-2026 Master 1 2 et 3

**DELIBERATION N°2024-25_039
de la commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté**

Séance du jeudi 28 novembre 2024

**10. Modalités d'admission, capacités d'accueil et calendriers 2025-2026 pour l'accès :
10.7 aux masters 1,2 et 3**

La délibération étant présentée pour AVIS.

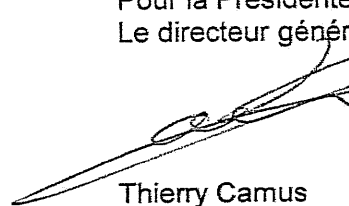
Effectif statutaire : 40	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 39	Abstention(s) : 0
Quorum : 20	Suffrages exprimés : 22
Membres présents : 13	Pour : 22
Membres représentés : 9	Contre : 0
Total : 22	

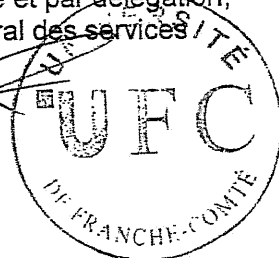
Vu le code de l'éducation notamment l'article L.712-6-1 ;
Vu les statuts de l'Université de Franche Comté notamment l'article 41.

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, rendent un avis favorable sur les modalités d'admission, capacités d'accueil et calendriers 2025-2026 pour le master 1,2 et 3.

Besançon, le 28 novembre 2024

Pour la Présidente et par délégation,
Le directeur général des services


Thierry Camus



Annexe(s) / pièce(s) jointe(s) :

- Les modalités d'admission, capacités d'accueil et calendriers 2025-2026 pour les masters 1,2 et 3

UNIVERSITÉ FRANCHE-COMTÉ

Master 1 et 2 Modalités d'admission, capacités d'accueil et calendrier pour l'accès en première année et, le cas échéant, en deuxième année des formations conduisant à la délivrance du diplôme national de master à l'uFC pour l'année universitaire 2025-2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, L. 612-6-1, D. 612-36-1 à D. 612-36-2-12 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu l'arrêté du 1er septembre 2015 autorisant la mise en œuvre d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Etudes en France » ;

Vu le décret n°2023-113 du 20 février 2023 relatif à la procédure dématérialisée de candidatures et de recrutement en première année des formations conduisant au diplôme national de master (« Mon Master ») ;

Vu l'arrêté du 20 février 2023, pris pour application des articles D612-36-2 et D-36-2-1 du code de l'éducation établissant les dérogations à la procédure dématérialisée de candidature et de recrutement en première année des formations conduisant au diplôme national de master et fixant le nombre maximal de candidatures sur la plateforme dématérialisée ;

Vu le décret n°2023-179 du 15 mars 2023 relatif à la procédure d'admission en première année des formations conduisant au diplôme national de master ;

Vu l'arrêté du 12 juin 2024 accordant l'université de Besançon en vue de la délivrance de diplômes nationaux ; Vu la circulaire du MESR du 26 juin 2024 relative au calendrier Etudes en France et l'articulation avec Mon Master.

Considérant qu'en application de l'article L.612-6 du code de l'éducation, l'université peut fixer des capacités d'accueil qui font l'objet d'un dialogue avec l'Etat pour l'accès aux mentions et parcours types de première année des formations relevant du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master.

Considérant que pour les étudiants qui ne remplissent pas les conditions posées au premier alinéa de l'article L.612-6-1 du code de l'éducation pour accéder de droit en deuxième année de master, l'université peut prévoir des modalités d'admission particulières.

Considérant qu'il appartient, dans ces conditions, à l'université de déterminer les capacités d'accueil, les attendus et critères d'examens des candidatures, ainsi que les modalités d'admission mises en œuvre à l'égard des candidats à l'admission en première année et, le cas échéant, en deuxième année des formations conduisant à la délivrance du diplôme national de master.

1. Article 1. Capacités d'accueil

L'admission dans les parcours types des mentions de diplôme national de master délivrées par l'université, dépend, pour l'année universitaire 2025-2026, des capacités d'accueil fixées après dialogue avec l'Etat pour la première année d'études et deuxième année d'études en annexe 1.

Pour les masters 2, en l'absence de précision dans le tableau de capacités susmentionné, les capacités d'accueils sont alors celles du master 1 de l'année n-1.

Article 2. Les procédures d'admission en master 1

2. La procédure Mon Master

Les usagers de la formation initiale et continue candidatent en master 1 via la nouvelle plateforme nationale de candidature *Mon Master*. Sont inclus les usagers bénéficiant d'un contrat d'alternance : d'apprentissage ou de professionnalisation.

3. Exception à la procédure *Mon Master* : les candidats non concernés

Les candidats à un master 1 non concernés par la procédure *Mon Master* sont :

- Les étudiants étrangers relevant de la **procédure *Etudes en France*** ;
- Les étudiants souhaitant obtenir une validation des études supérieures (VES) ou validations des acquis professionnels (VA ou VAP-85) relèvent d'une procédure interne à la composante (e-candidat ou dossier papier) ;
- Les étudiants souhaitant obtenir leur master 1 via une validation des acquis de l'expérience (VAE).

4. Exception à la procédure *Mon Master* : les formations non concernées

Conformément à l'arrêté du 20 février 2023 visé, certains masters peuvent bénéficier de dérogations. Il s'agit notamment des masters internationaux qui répondent à la définition posée à l'article 2. 3°) de l'arrêté.

A l'uFC, les masters dérogatoires à la procédure *Mon Master* pour la rentrée 2025-2026 sont :

- Le master **BIOLOGIE-SANTE** (mention), **Biomedical engineering** (parcours-type) de l'ISIFC ;
- Le master **INTELLIGENCE ECONOMIQUE** (mention) **Behavioral and digital economics for effective management** (parcours-type) de SJPEG ;
- Le master **HUMANITE NUMERIQUE** (mention), **Rare books and digital humanities** (parcours-type) de SLHS ;
- Le master **AUTOMATIQUE ROBOTIQUE** (mention), **Advanced Robotics Mechatronics and automatic control** (parcours-type) de ST ;
- Le master **BIODIVERSITE ECOLOGIE ET EVOLUTION** (mention), **Ecology, Monitoring and Management of Ecosystems** (parcours type) de ST ;
- Le master **ELECTRONIQUE, ENERGIE ELECTRIQUE, AUTOMATIQUE** (mention), **Électronique, Outils Libres pour l'Instrumentation et les Systèmes Embarqués** (parcours-type) de ST ;
- Le master **PHYSIQUE FONDAMENTALE ET APPLICATIONS** (mention), **Engineering Physics & Advanced Photonics Technologies** (parcours-type) de ST ;
- Le master **MECANIQUE** (mention), **Smart mechanics** (parcours-type) de ST ;
- Le master **ENERGIE** (mention), **Thermal energy and engineering** (parcours-type) de STGI ;
- Le master **SYSTEMES DES CALCULS EMBARQUES** (mention), **Internet of things** (parcours-type) de STGI ;
- Le master **ENERGIE** (mention), **Electrical engineering** (parcours-type) de STGI.

Les candidats relèvent de la procédure e-candidat et/ou des applications de candidatures internationales.

5. Article 3. La procédure d'admission en master 2

Conformément à l'article L612-6-1 du code de l'éducation visé, l'accès en deuxième année d'une formation du second cycle conduisant au diplôme national de master est de droit pour les étudiants qui ont validé la première année de formation.

La liste des masters dont le recrutement est ouvert en master 2 est définie dans la délibération du Conseil d'administration « Calendriers de recrutement 2025-2026 ». Les candidats en master 2 relèvent de la procédure ecandidat.

6. Article 4. Modalités d'admission

L'admission dans les parcours types des mentions de master, en première année et, le cas échéant, en deuxième année est subordonnée à l'examen du dossier du candidat, éventuellement assorti d'une présélection (probatoire), d'un entretien, d'un examen ou d'un concours. Les modalités d'admission, critères généraux d'examens des

candidatures, attendus de la formation, licences conseillées des masters 1 de l'uFC sont publiés sur la plateforme national : <https://www.monmaster.gouv.fr/recherche>.

L'admission en master 1 et 2 est prononcée par la présidente de l'université :

- sur proposition de la commission d'admission (pour le recrutement en master 1 via la procédure *Mon Master*)
- sur proposition de la commission de validation d'acquis de la composante destinataire de la demande d'admission par validation des acquis (pour le recrutements en master 1 et 2 via la procédure e-candidat) ;
- sur proposition de la commission pédagogique (pour le recrutement en master 1 et 2 via la procédure *Etudes en France*).

7. Article 5. Dossier de candidature

Le dossier de candidature peut être constitué des pièces ci-après énoncées :

- un dossier détaillé du cursus suivi par le candidat permettant notamment d'apprécier les objectifs et compétences visées par la formation antérieure ;
- les diplômes, certificats, relevés de notes permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies ;
- le descriptif des expériences professionnelles et des acquis personnels permettant d'apprécier la nature des connaissances, compétences et aptitudes acquises, le cas échéant ;
- une copie de la pièce d'identité ;
- pour les étudiants étrangers, une attestation de niveau de langue français.
- une lettre de motivation exposant le projet professionnel ;
- un curriculum vitae ;
- une attestation spécifique à la nature des enseignements de la formation visée ;
- une lettre de recommandation du ou des responsables de formation, et/ou de stage suivis par le candidat ;
- une lettre de demande de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation à une entreprise ;
- un questionnaire de positionnement
- tout autre pièce jugée utile et paramétrée dans l'application de candidature.

8. Article 6. Calendriers

Les dates limites de dépôt des dossiers en vue d'une inscription, au titre de l'année universitaire 2025- 2026, dans les parcours types des mentions de master, sont fixées, par année d'études dans :

- le calendrier national *Mon Master*, arrêté annuellement par la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche pour les candidats en master 1 qui relèvent de la procédure *Mon Master*,
- le calendrier national *Etudes en France*, pour les candidats en master 1 ou 2 qui relèvent de la procédure *Etudes en France*
- la délibération du Conseil d'administration « Calendriers de recrutement 2025-2026 » pour les candidats en master 1 ou 2 qui relèvent de la procédure e-candidat.

Article 7. Règle du silence vaut rejet ou acceptation. Deuxième année de master :

Conformément à l'article L231-1 du Code des relations entre le public et l'administration :

-le silence gardé par l'établissement sur une candidature en **deuxième année de master** présentée dans le cadre de la procédure nationale *Etudes en France* ou e-candidat vaut décision **implicite d'acceptation** de la

candidature, au terme d'un délai de **2 mois** à compter de la notification de la réception de la demande aux candidats.

Première année de master :

Conformément au décret du 15 mars 2023 relatif visé qui pose une exception au principe énoncé ci-dessus : -le silence gardé par l'établissement sur une candidature en **première année de master** présentée dans le cadre de la procédure nationale **Mon Master** vaut décision implicite de **refus de la candidature**, au terme de la période d'admission mentionnée à l'article D. 612-36-2-3.

-le silence gardé par l'établissement sur une candidature en **première année de master** présentée dans le cadre de la procédure nationale **Etudes en France ou la procédure locale e-candidat** vaut décision implicite de **refus de la candidature**, au terme d'un délai de **4 mois** à compter de la notification de la réception de la demande aux candidats.

Article 8. Exécution

Le directeur général des services est en charge de l'exécution de la présente délibération.

9. Article 9. Transmission au contrôle de légalité et publication

La présente délibération sera transmise à Madame la Rectrice de la région académique, Chancelière des universités. Elle sera publiée sur le site internet de l'université.

Composante	Diplôme	Domaine	Mention	Parcours-type	2024-2025		2025-2026	
					CAL	COL	CAL	COL
					AU NIVEAU DU PARCOURS-TYPE			
JFR SLHS	Master	ALL	Archéologie, sciences pour l'archéologie	Patrimoine bâti, archéologie, cultures, territoires, environnement	15	13	15	13
JFR SLHS	Master	SHS	Arts de la scène et du spectacle vivant	pratiques scéniques et théâtres du monde	35	20	30	30
JFR SLHS	Master	SHS	Français langue étrangère	Didactique du FLE/FLS et éducation plurilingue	40	25	40	25
JFR SLHS	Master	SHS	Français langue étrangère	Enseignement, diffusion du français, politiques éducatives	40	25	40	25
JFR SLHS	Master	SHS	Géographie, aménagement, environnement et développement	Aide à la décision, géomatique et aménagement pour une transition écologique	18	15	18	15
JFR SLHS	Master	ALL	Histoire, civilisations, patrimoine	Sociétés, politique et cultures de l'Antiquité à nos jours	35	30	35	30

JFR SLHS	Master	SHS	Histoire, civilisations, patrimoine	Sciences pour l'Histoire de l'Art	20	17	20	17
JFR SLHS	Master	ALL	Humanités numériques	Valorisation numérique du patrimoine culturel africain de l'antiquité à nos jours - Franco-sénégalais	0			
JFR SLHS	Master	ALL	Humanités numériques	RareBook and Digital Humanities	20	15	20	15
JFR SLHS	Master	ALL	Information, communication	Conseil en communication	25	24	0	0
JFR SLHS	Master	ALL	Information, communication	Communication responsable - Environnement, inclusion, éthique (CERISE) (nvx parcours)	0		28	24
JFR SLHS	Master	ALL	Langues étrangères appliquées	Management international et savoir-faire d'excellence	19	17	19	17
JFR SLHS	Master	ALL	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Allemand	25	15	25	15
JFR SLHS	Master	ALL	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Anglais	25	25	25	25

JFR SLHS	Master	ALL	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Espagnol	25	10	25	10
JFR SLHS	Master	ALL	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Russe	20	12	20	12
JFR SLHS	Master	ALL	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Italien	20	17	20	17

UFR SLHS	Master	ALL	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Traitement Automatique des Langues	20	17	20	17
UFR SLHS	Master	SHS	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Allemand - Wuppertal	12	12	12	6
UFR SLHS	Master	SHS	Lettres	Littérature de jeunesse	30	25	28	25

UFR SLHS	Master	SHS	Lettres	Sciences de l'Antiquité, contemporaine et interdisciplinarité en études de genre	30	28	30	25
UFR SLHS	Master	SHS	Philosophie	Philosophie des pratiques	25	23	25	23
UFR SLHS	Master	SHS	Philosophie	Humanités Médicales et Environnementales	0			
UFR SLHS	Master	STS	Psychologie	Recherche en Psychologie	0			
UFR SLHS	Master	SHS	Psychologie	Interventions en psychologie sociale, du travail et de la santé	18	16	18	16
UFR SLHS	Master	ALL	Psychologie	Clinique psychopathologique et clinique de la Famille	35	32	35	32
UFR SLHS	Master	ALL	Psychologie	Psychologie Cognitive et Neuropsychologie	22	20	22	20
UFR SLHS	Master	ALL	Sciences du langage	Discours : pratiques et médiations	20	10	20	10
UFR SLHS	Master	SHS	Sociologie	Enquêtes Socio-Anthropologiques et Territorialisations	30	20	30	20
UFR SJEPEG	Master	DEG	Comptabilité - contrôle - audit	Comptabilité - contrôle - audit	19	17	19	17
UFR SJEPEG	Master	DEG	Droit des affaires		23	21	23	21
JFR SJEPEG	Master	DEG	Droit du numérique	Cyberveille - Cyberdéfense - Cybersécurité	18	15	18	15

JFR SJEPG	Master	DEG	Droit pénal et sciences criminelles		23	20	23	20
JFR SJEPG	Master	DEG	Droit public	Droit de l'action administrative	25	23	27	25
JFR SJEPG	Master	DEG	Droit social		18	16	18	16
JFR SJEPG	Master	DEG	Economie de l'entreprise et des marchés	Quantification et analyse économique	18	6	18	6
JFR SJEPG	Master	DEG	Finance	Management administratif et financier	23	18	25	20
JFR SJEPG	Master	DEG	Gestion de production, logistique, achats	E-achats et marchés	23	12	23	14
JFR SJEPG	Master	DEG	Intelligence économique	Behavioral and digital economics for effective management	20	5	20	5
JFR SJEPG	Master	DEG	Justice, procès et procédures	Contentieux	24	23	24	23
JFR SJEPG	Master	DEG	Justice, procès et procédures	Double diplôme droit franco-irlandais	non existant	non existant		
JFR SJEPG	Master	DEG	Management	Marketing et transformation durable des organisations	15	13	15	13
JFR SJEPG	Master	DEG	Management	Management des hommes et conduite du changement	15	13	15	13

JFR SJEFG	Master	DEG	Management et administration des entreprises	Management en double compétence, entrepreneuriat et innovation	0				
JFR SJEFG	Master	DEG	Monnaie, banque, finance, assurance	Finance et banque durables	25	22	30	26	
JFR SJEFG	Master	DEG	Monnaie, banque, finance, assurance	Conseiller et conseillère de clientèle spécialisée	25	24	25	24	
JFR SJEFG	Master	DEG	Politiques publiques	Métiers de l'action publique et politique	25	21	25	21	
JFR ST	Master	STS	Automatique, robotique	Systèmes Automatisés de Production dans les Industries Agro-Alimentaires	16	16	18	16	
JFR ST	Master	STS	Automatique, robotique	Advanced Robotics Mechatronics and automatic control	24	8	24	8	
JFR ST	Master	STS	Biodiversité, écologie et évolution	Ecology Monitoring and Management of Ecosystems	16	11	16	11	
JFR ST	Master	STS	Biologie-santé	Interactions Immunitaire et Ingénierie Cellulaire	15	6	8	8	
JFR ST	Master	STS	Biologie-santé	Management et Innovation en Biotechnologies	2	2	0	0	

JFR ST	Master	STS		Biologie-santé	Microbiologie, Antibiorésistance, Génomique et Epidémiologie	15	8	15	8
JFR ST	Master	STS		Biologie-santé	Physiologie, neurosciences et comportement	16	16	16	16
JFR ST	Master	STS		Biologie-santé	Assurance Qualité des Produits de Santé	2	2	0	0
JFR ST	Master	STS		Biologie-santé	Signalisation cellulaire et moléculaire	10	9	10	10
JFR ST	Master	STS		Chimie	Formulation et traitements des surfaces	18	17	18	17
JFR ST	Master	STS		Electronique, Energie Electrique, Automatique	Électronique, Outils Libres pour l'Instrumentation et les Systèmes Embarqués	16	12	16	12
UFR ST	Master	STS		Génie mécanique	Eco-conception de produits	15	14	15	14
UFR ST	Master	STS		Génie mécanique	Procédés et Matériaux	15	14	15	14
UFR ST	Master	STS		Géoresources , géoristiques, géotechnique	Géologie appliquée	24	20	24	20
UFR ST	Master	STS		Informatique	Ingénierie Systèmes et Logiciels		26		42
UFR ST	Master	STS		Informatique	Parcours international EIPHI	56	2	56	2
UFR ST	Master	STS		Mathématiques	Mathématiques approfondies	18	16	18	16
UFR ST	Master	STS		Mathématiques	Mathématiques générales	18	16	18	16

UFR ST	Master	STS	Mathématiques appliquées, statistique	Modélisation Statistique	18	16	18	16
UFR ST	Master	STS	Mécanique	Ingénierie pour la transition environnementale	18	14	18	14
UFR ST	Master	STS	Mécanique	Smart mechanics	0	0	0	0
UFR ST	Master	STS	Physique fondamentale et applications	Engineering Physics & Advanced Photonics Technologies	15	6	15	9
UFR ST	Master	STS	Physique fondamentale et applications	Physics and Computational Physics	15	10	15	10
UFR ST	Master	STS	Sciences de l'eau	Qualité des eaux, des sols et traitement	18	16	18	16
SUP-FC	Master	ALL	Français langue étrangère	Didactique du FLE, francophonie, numérique éducatif	60	20	60	20
SUP-FC	Master	SHS	Histoire, civilisations, patrimoine	Sociétés, politique et cultures de l'Antiquité à nos jours	30	12	25	12
SUP-FC	Master	STS	Informatique	Informatique Avancée et Applications	70	30	60	40
SUP-FC	Master	STS	Informatique	Ingénierie du Test et de la Validation Logiciels et systèmes	0	0	0	0
SUP-FC	Master	STS	Informatique	Développement et Validation du Logiciel	30	10	32	25
SUP-FC	Master	STS	Mathématiques	Mathématiques approfondies	60	30	60	30

SUP-FC	Master	DEG	Finance	Management administratif et financier	80	15	80	10
SUP-FC	Master	SHS	Géographie, aménagement, environnement et développement	Aménagement et gouvernance dans les pays du Sud	80	10	80	10
UFR SANTE	Master	STS	Ingénierie de la santé	Optimisation des traitements interventionnels par l'imagerie	<i>M2 uniquement</i>			
UFR SANTE	Master	STS	Ingénierie de la santé	Intelligence artificielle et système de santé	non existant	non existant		
UFR SANTE	Master	STS	Biologie-santé	Microbiologie, Antibiorésistance, Génomique et Epidémiologie	<i>M2 uniquement</i>			
UFR SANTE	Master	STS	Biologie-santé	Interactions Immunitaire et Ingénierie Cellulaire	<i>M2 uniquement</i>			
UFR SANTE	Master	STS	Biologie-santé	Innovative Drugs International Track	<i>M2 uniquement</i>			
UFR SANTE	Master	STS	Santé Publique	Epidémiologie, recherche clinique évaluation				
UFR SANTE	Master	STS	Santé Publique	Prévention et promotion de la santé				
UFR ISIFC	Master	STS	Biologie-santé	Biomedical Engineering	16	non concerné	20	5
CLA	Master	ALL	Français langue étrangère	Ingénierie pédagogique et de la formation	60	20	60	20
INSPE	Master	AUTRE	MEEF 1er degré	Professeur des écoles	110	100	110	100

INSPE	Master	AUTRE	MEEF 1er degré	Professeur des écoles	45	40	45	40
INSPE	Master	AUTRE	MEEF 1er degré	Professeur des écoles	45	40	45	40
INSPE	Master	AUTRE	MEEF 1er degré	Professeur des écoles	65	60	65	60
INSPE	Master	AUTRE	MEEF 2ème degré	MEEF éducation physique et sportive	65	60	65	60
INSPE	Master	AUTRE	MEEF 2ème degré	MEEF histoire- géographie	35	35	35	35
INSPE	Master	AUTRE	MEEF 2ème degré	MEEF anglais	45	40	30	25
INSPE	Master	AUTRE	MEEF 2ème degré	MEEF allemand	25	20	25	20
INSPE	Master	AUTRE	MEEF 2ème degré	MEEF espagnol	25	20	25	20
INSPE	Master	AUTRE	MEEF 2ème degré	MEEF lettres	35	30	35	30
INSPE	Master	AUTRE	MEEF 2ème degré	MEEF mathématiques	45	40	45	40
INSPE	Master	AUTRE	MEEF 2ème degré	MEEF physique chimie	25	20	25	20
INSPE	Master	AUTRE	MEEF 2ème degré	MEEF eco gestion	25	20	25	20
INSPE	Master	AUTRE	MEEF 2ème degré	MEEF Professeurs documentalistes	25	20	25	20
INSPE	Master	AUTRE	MEEF 2ème degré	MEEF Sciences de la vie et de la Terre	25	20	25	20

INSPE	Master	AUTRE	MEEF 2ème degré	MEEF lettres-histoire-géo	0	0	25	20
INSPE	Master	AUTRE	MEEF Pratiques et ingénierie de la formation	Ingénierie et recherches en éducation	0	0	0	0
NSPE	Master	AUTRE	MEEF Encadrement éducatif	Conseiller principal d'éducation	30	25	30	25
JFR STAPS	Master	STS	STAPS : management du sport	Conception et promotion des activités sportives et de loisirs	22	20	22	20
JFR STAPS	Master	STS	STAPS : activité physique adaptée et santé		25	22	25	22
JFR STAPS	Master	STS	STAPS : entraînement et optimisation de la performance sportive	Ingénierie de l'entraînement sportif	25	22	25	22
JFR STGI	Master	DEG	Droit de l'entreprise	Entreprise industrielle et commerciale	17	15	17	15
JFR STGI	Master	STS	Energie	Thermal Engineering	4	2	4	2
JFR STGI	Master	STS	Energie	Electrical Engineering	3	1	3	1

JFR STGI	Master	STS	Energie	Ingénierie thermique et énergie	24	20	32	26
JFR STGI	Master	STS	Energie	Energie électrique	24	20	24	20
JFR STGI	Master	STS	Gestion de l'environnement	Ingénierie de l'environnement et des territoires	18	16	18	16
JFR STGI	Master	DEG	Gestion des ressources humaines		15	15	17	17
JFR STGI	Master	ALL	Langues étrangères appliquées	Langues, e-commerce et communication	24	20	24	20
JFR STGI	Master	STS	Systèmes de calculs embarqués	Internet of Things	30	25	30	25
JFR STGI	Master	ALL	Technologie de l'information	Produits et Services Multimédia	40	30	40	30
TOTAL					2777	2061		